



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**C.C.A.S.**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**  
33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : [mairie@cubzaclesponts.fr](mailto:mairie@cubzaclesponts.fr)  
Site : [www.mairie-cubzaclesponts.com](http://www.mairie-cubzaclesponts.com)

Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de membres représentés : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10  
Pour :  
Contre :  
Abstentions :

Date Convocation : 21/03/2024  
Délibéré par le Conseil d'Administration  
À Cubzac les Ponts, le 04/04/2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

**- 8 AVR 2024**

*SLO*

ID : 033-263301418-20240404-2024\_004-DE

**Délibération n° 2024-004**

Jeudi 04 avril 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de Monsieur Alain TABONE, Président, dûment convoqués le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-quatre

**Présents** : Alain TABONE - Jean-Pierre PRAT – Maribel SOARES - Jean-Roger THULLIAS - Liliane DEVEZY - Elisabeth JOURDE - Monique MARBACH - Evelyne PÉRES

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Cyril CHERIGNY procuration à Alain TABONE  
Nathalie TRIGANT procuration à Maribel SOARES

**Absent(s) excusé(s)** : Cyril CHERIGNY - Nathalie TRIGANT – Frédéric BERNADET - Michel BARSE - Dominique HARMAND

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Maribel SOARES

## DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2023 BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu la délibération n°2024-03 portant approbation du Compte administratif 2023 du budget relatif au Centre Communale d'Action Sociales de la commune de Cubzac les Ponts,

**Considérant** que le compte de gestion 2023 dressé par le Monsieur le Comptable public est identique au Compte Administratif 2023 dressé par l'ordonnateur,

**Considérant** le besoin d'affecter le résultat de l'exercice 2023,

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Monsieur Alain TABONE, décide de procéder à l'affectation du résultat de la seule section de fonctionnement comme suit :



### Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	Excédent :	1 188,68 .	€
	Déficit :	00,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	967,45	€
<i>(Ligne 002 du CA)</i>	Déficit :	00,00	€
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	2 156,13	€
(A2)	Déficit :	00,00	€



### Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement :	Excédent :	00,00	€
de l'exercice	Déficit :	00,00	€

*SLOW*

Résultat reporté de l'exercice antérieur :		Excédent :	00,00	€
<i>(ligne 001 du CA)</i>		Déficit :	00,00	€
Résultat comptable cumulé :	(R001)	Excédent :	00,00	€
	(D001)	Déficit :	00,00	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :			00,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser :			00,00	€
solde des restes à réaliser :			00,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement :			00,00	€
Excédent (+) réel de financement :			00,00	€

⇒ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

**Résultat excédentaire (A1)**

En couverture des besoins de réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement <i>(recette budgétaire au compte R1068) :</i>	00,00	€
En dotation complémentaire en réserve <i>(recette budgétaire au compte R106B) :</i>	00,00	€

**SOUS TOTAL (R1068) :**

En excédent reporté à la section de fonctionnement <i>(recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R002 du Budget N+1) :</i>	2 156,13	€
--	----------	---

**TOTAL (A1) :**

**Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur**

<i>(recette non budgétaire au compte 119 / Déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :</i>	00,00	€
---	-------	---

⇒ **Transcription budgétaire de l'affectation du Résultat :**

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	<b>2 156,13 €</b>		
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat :



Le Président,

Alain TABONE